



Problème pour sortir d'une Indivision

Par Dldijaguar

Bonjour ,
Suite à une séparation , je suis en indivision depuis 5 ans . Monsieur occupe le bien gratuitement et je paie le crédit du toit . La vente aux enchères a eu lieu . Aucun acheteur extérieur car le bien n'est pas chauffé , a moisi et est donc invendable, monsieur ayant laissé le moisi s'installer pour décourager tout acheteur et rester dans le bien . Monsieur a obtenu les enchères au prix de départ . Il me doit en plus de ma part , l'indemnité d'occupation et la moitié du crédit du toit . Que se passe -t-il s'il n'a pas les fonds dans le délai des deux mois ? En sachant qu'il n'a pas d'argent et que le bien est invendable à cause du moisi ? Quels recours pour obtenir la fin de l'indivision ? Quelles sanctions risque-t-il?
Cordialement ,

Par yapasdequoi

Bonjour
Si votre ex est insolvable et que le bien n'a plus aucune valeur vous ne pouvez pas espérer grand chose.
Toutefois consultez un avocat pour sortir de cette indivision.

Par Dldijaguar

Merci pour votre écoute . S'il a les fonds pour l'achat, mon avocat poursuivra pour que je récupère ma part . Bon week end

Par yapasdequoi

Le fait que les enchères n'ont pas abouti démontre la faible valeur du bien. Vous n'en tirerez pas cher. Vérifiez que ça vaut la peine de payer un avocat pour une faible espérance.

Par Isadore

Bonjour,
Vous n'avez pas les moyens de racheter sa part, s'il est possible de "rattraper" les dégâts ?

Par Dldijaguar

J'ai acheté une autre maison et je ne veux plus aller la bas .

Par yapasdequoi

Vous avez peut être les moyens de la racheter à bas prix et de la remettre en état pour la revendre ensuite. Rien ne vous oblige d'y aller.

Par Dldijaguar

Non je paie un crédit, le toit de cette maison qu'il occupe et les études universitaires de ma fille et lui tranquille gratis dedans

Par Nihilscio

Bonjour,

La vente aux enchères a eu lieu... Monsieur a obtenu les enchères au prix de départ.

Monsieur est donc maintenant propriétaire de la maison et vous êtes sortie de l'indivision. Mais a-t-il payé ou est-ce une folle enchère ?

Par Dldijaguar

Il a deux mois pour payer ? C'était hier les enchères ?

Par yapasdequoi

Il n'y a donc pas lieu de vous précipiter. Attendez les 2 mois de délai.

Par Dldijaguar

Oui mais toujours un sale coup d'avance . Je m'épuise , ça dure depuis 5 ans . Je vais suivre votre conseil . Merci à vous

Par Nihilscio

Si Monsieur ne peut payer dans les deux mois, la vente aux enchères sera réitérée mais Monsieur perdra la somme qu'il a dû consigner pour pouvoir enchérir, au minimum 3 000 ?. C'est assez rare. Si Monsieur a enchéri, c'est probablement qu'il avait l'argent pour acheter ou qu'il se l'est procuré.

Par Dldijaguar

Il a versé 5000. Ça me rassure un peu . Merci